



DÉCISION

N°: 2026-24

Exécutoire le : 29 JAN. 2026

Publiée / Notifiée le : 29 JAN. 2026

Visée le : 26 JAN. 2026

COMMANDE PUBLIQUE
Marché n°25041
Accord cadre de lutte contre les nuisibles
ATTRIBUTION

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021, du 21 mars 2023 et du 30 janvier 2024 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la nécessité de Grand Lac de réaliser des opérations de lutte contre les nuisibles dans les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, de stations d'épuration et de divers ouvrages publics sur son territoire,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée, en vue de l'attribution d'un accord cadre mono attributaire de services à bons de commande avec un maximum de 20 000,00 euros HT par an, d'une durée de un an, reconductible 3 fois,

Considérant l'analyse des offres reçues,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 :

De signer l'accord-cadre à bons de commande n°25041 avec l'entreprise ANH SERVICES domiciliée 150 Allée de Bretagne 26300 Bourg-de-Péage (établissement) pour un montant maximum de 20 000,00 € HT par an (durée de 1 an reconductible 3 fois)

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- ANH SERVICES : L'entreprise titulaire du marché.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique

Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux publics, intercommunal et gens du voyage
le 23/01/2026 08:14:26



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2026-24 : Marché n.25041 Accord cadre de lutte contre les nuisibles ATTRIBUTION

Date de transmission de l'acte : 26/01/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 26/01/2026

Numéro de l'acte : Dec2258 (voir l'acte associé)

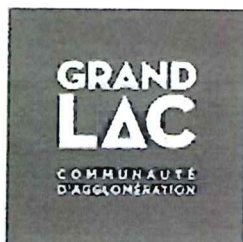
Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260123-Dec2258-AR

Date de décision : 23/01/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)



ACCORD-CADRE N°25041

ACCORD-CADRE DE SERVICES A BONS DE COMMANDE

Acte d'engagement

Objet de l'accord-cadre

Accord cadre de lutte contre les nuisibles

Acheteur

Grand Lac - Communauté d'Agglomération
Adresse : 1500 boulevard Lepic - CS 20606 - 73106 AIX-LES-BAINS
Téléphone : +33479350051 – Télécopie : 0479357070

Procédure de passation

Procédure adaptée – Articles R. 2123-1 à R. 2123-7 du Code de la commande publique.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances

Monsieur le Président de Grand Lac

Comptable public assignataire des paiements

Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aix les Bains

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

Sommaire

1.Contractant	3
2.Objet de l'accord-cadre	4
2.1Bons de commande	4
3.Durée de l'accord-cadre – Délais d'exécution – Reconduction.....	4
3.1Durée de l'accord-cadre	4
3.2Reconduction	4
3.3Délai d'exécution des bons de commande	5
4.Prix.....	5
5.Prestations similaires.....	5
6.Avance	5
7.Signature du candidat.....	6
8.Acceptation de l'offre	6

1. Contractant

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- JE M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.
- Je CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution de l'accord-cadre a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

<input checked="" type="checkbox"/> Le signataire : <div style="text-align: right; margin-right: 100px;"> <input type="checkbox"/> s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ; </div> <div style="text-align: right; margin-right: 100px;"> <input checked="" type="checkbox"/> engage la société ANH SERVICES sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ; </div>

<input type="checkbox"/> Le mandataire ⁽¹⁾ : <div style="text-align: right; margin-right: 100px;"> <input type="checkbox"/> du groupement solidaire <input type="checkbox"/> solidaire du groupement conjoint </div> s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe ⁽²⁾ à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire quel que soit le type de groupements.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat : ⁽³⁾

ANH SERVICES

Adresse de l'établissement :

150 Allée de Bretagne 26300 Bourg-de-Péage

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

12 Rue Topaze 26320 Saint-Marcel-lès-Valence

Adresse électronique : marches-publics@anhservices.fr

Téléphone : 04 75 55 19 37
Télécopie :
N° SIRET : 944 130 210 00015
APE : 81.29A - Désinfection, désinsectisation, dératisation
N° de TVA intracommunautaire : FR51944130210

Références bancaires :
IBAN : FR76 3000 3020 7200 0201 4147 291
BIC : SOGEFRPP

JOINDRE UN RIB

2. Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet : La consultation porte sur la réalisation d'opérations de lutte contre les nuisibles dans les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, de stations d'épuration et de divers ouvrages publics sur le territoire de GRAND LAC.

2.1 Bons de commande

L'accord-cadre est un accord-cadre à bons de commande.

La commande sera notifiée par le représentant du pouvoir adjudicateur par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.

L'accord-cadre est un accord-cadre à bons de commande avec un maximum fixé en valeur.

L'accord-cadre sera conclu avec un seul opérateur économique.

3. Durée de l'accord-cadre – Délais d'exécution – Reconduction

3.1 Durée de l'accord-cadre

La durée initiale de l'accord-cadre est fixée à 1 an(s) à compter du 01/01/2026 ou de sa date de notification, si celle-ci était postérieure au 01/01/2026.

3.2 Reconduction

L'accord-cadre pourra être reconduit 3 fois.

La durée de chaque période de reconduction est identique à la durée initiale.

La reconduction est tacite.

Si le pouvoir adjudicateur ne souhaite pas reconduire l'accord-cadre, il prendra une décision expresse de non-reconduction qui sera notifiée au titulaire au plus tard dans un délai de 120 jours calendaires avant la date d'échéance de l'accord-cadre.

Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction de l'accord-cadre.

3.3 Délai d'exécution des bons de commande

Le délai plafond d'exécution des bons de commande est de 30 jours calendaires, à compter de leur notification.

« Je m'engage à exécuter les prestations ou à livrer les fournitures commandées dans un délai de 30 jours calendaires, à compter de la notification du bon de commande ».
(A compléter par le candidat, le cas échéant).

Le pouvoir adjudicateur pourra émettre des bons de commande pendant toute la durée de l'accord-cadre fixée ci-dessus.

4. Prix

L'offre est établie sur la base des conditions économiques prévues à l'article *Prix* du CCAP.

L'accord-cadre est un accord-cadre à bons de commande avec un maximum annuel fixé en valeur.

Le prestataire est rémunéré par le pouvoir adjudicateur sur les bases suivantes : Application des prix forfaitaires et unitaires tels que fixés dans le bordereau de prix (BPU) ci-annexé aux quantités de prestations commandées par le pouvoir adjudicateur.

Pour chaque période de l'accord-cadre, le montant maximum annuel de l'accord-cadre en valeur est fixé à :

Montant HT : 20 000,00 €

Montant TVA (au taux de 20,00 %) : 4 000,00 €

Montant TTC : 24 000,00 €

Montant TTC (en lettres) : vingt quatre mille euros

En cas de groupement, la répartition détaillée des prestations à exécuter par chacun des membres du groupement et le montant de l'accord-cadre revenant à chacun sont décomposés dans l'annexe ci-jointe.

5. Prestations similaires

Les prestations similaires à celles du présent accord-cadre pourront être attribuées au même titulaire par un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions prévues à l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

6. Avance

Une avance est prévue dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Titulaire unique ou mandataire : Refuse de percevoir l'avance
 Accepte de percevoir l'avance

L'attention des candidats est attirée sur le fait que si aucun choix n'est fait, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise accepte de percevoir l'avance.

La perception de l'avance par les cotraitants et sous-traitants est indiquée dans les annexes.
L'avance sera versée et résorbée dans les conditions fixées par l'article *Avance* du CCAP qui détermine également les garanties à mettre en place par la ou les entreprises.

7. Signature du candidat

Il est rappelé au candidat que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original
A : Saint-Marcel-lès-Valence
Le : 19 décembre 2025

Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d'entreprises, du mandataire habilité ou de chaque membre du groupement :

Monsieur FERNANDEZ Robin, Président



ANH SERVICES

12 Rue Topaze

26320 SAINT-MARCEL-LÈS-VALENCE

Mail : contact@anhservices.fr

Tél : 04 75 55 19 37

SIRET : 944 130 210 00015

8. Acceptation de l'offre

Le présent accord-cadre se trouve ainsi conclu aux conditions ci-avant.

Les sous-traitants proposés dans les actes de sous-traitance annexés au présent acte d'engagement sont acceptés comme ayant droit au paiement direct et les conditions de paiement indiquées sont agréées.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A : Aix-les-Bains

Le : 23 JAN, 2026

Le pouvoir adjudicateur,

Yves MERCIER
Vice-Président à la Commande Publique



Annexe à l'acte d'engagement (marché 25041) NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

● **Identification de l'acheteur**

Désignation de l'acheteur :

SIRET : 20006867400015

Nom : Grand Lac - Communauté d'Agglomération

Adresse : 1500 boulevard Lepic - CS 20606 73106 AIX-LES-BAINS

Désignation de la personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2391-28 du Code de la commande publique : Monsieur le Président de Grand Lac

Désignation du comptable public assignataire : Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aix les Bains

● **Identification du créancier au titre du marché public**

Désignation du créancier : ANH SERVICES

SIRET : 944 130 210 00015

Raison sociale : ANH SERVICES

Adresse : 12 Rue Topaze 26320 Saint-Marcel-lès-Valence

Coordonnées bancaires du créancier :

IBAN : FR76 3000 3020 7200 0201 4147 291

Renseignements complémentaires sur le créancier :

Titulaire du marché	
Sous-traitant de premier rang	
Membre d'un groupement solidaire	
Membre d'un groupement conjoint	
Mandataire solidaire	
Mandataire conjoint	
Agissant pour son propre compte	
Habilité à céder ou nantir la créance du groupement	
Dans ce dernier cas, indiquer la référence de l'habilitation :

● **Identification de la créance cessible**

Désignation du marché et de son montant :

Référence du marché obtenue au plus tard lors de la notification :

Date :

Montant (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation de la tranche :

Montant de la tranche (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation du lot :

Montant du lot (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation du bon de commande :

Montant du bon de commande (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de variation de prix applicables à la créance :

.....

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de pénalités susceptibles d'être appliquées à la créance :

.....

Le cas échéant, autres renseignements :

• Renseignements complémentaires affectant le marché et/ou la créance

L'acheteur renvoie les parties aux documents du marché	
--	--

Si la case précédente n'a pas été cochée, remplir les champs suivants :

Le cas échéant :	
Le marché prévoit le versement d'une avance au créancier au titre du marché :	
En cas d'avance, son pourcentage %
Le marché prévoit une retenue de garantie :	
En cas de retenue de garantie, son pourcentage %
Le marché prévoit un délai d'exécution des prestations :	
Si un délai d'exécution est prévu, le délai mentionné est de :
Le marché prévoit des dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement sont :	
Si elles sont prévues, les dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement sont :
Le marché prévoit un délai maximum de paiement :	
Si un délai maximum de paiement est prévu, il est de :
S'il est prévu, référence du taux des intérêts moratoires mentionné
Le marché prévoit un montant :	
Montant prévu pour l'ensemble du marché : € TTC
Montant prévu pour la tranche concernée : € TTC

Montant prévu pour le lot concerné : € TTC
Pour les accords-cadres à bons de commande, indiquer :	
Montant minimum : € TTC
Montant maximum : € TTC
Montant estimé : € TTC
Le titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants ayant droit au paiement direct :	
Cette partie non sous-traitée est au maximum de : € TTC

• Informations supplémentaires en cas de groupement

Désignation des membres du groupement :

SIRET pour chaque membre du groupement :

Désignation du mandataire :

• Modification(s) ultérieure(s) de la créance

(À renseigner autant de fois que nécessaire)

1ère modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
2ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
3ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
4ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
Nième modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature

En cas de cession ou de nantissement, le cessionnaire ou le titulaire du nantissement transmet l'original du présent certificat au comptable public assignataire, conformément aux articles R. 2191-54, R. 2191-55 et R. 2391-28 du Code de la commande publique.

• Signature de l'acheteur

A	Le
	Signature de l'acheteur ou de son représentant

Annexe à l'acte d'engagement

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

Pouvoir adjudicateur : Grand Lac - Communauté
d'Agglomération

- Désignation de l'acheteur :

.....
.....

- Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements ou
cessions de créances :

.....
.....

Objet de l'accord-cadre :

Objet de la consultation : Accord cadre de lutte contre les nuisibles – Marché 25041

**Objet de l'accord-cadre : La consultation porte sur la réalisation d'opérations de lutte
contre les nuisibles dans les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, de stations
d'épuration et de divers ouvrages publics sur le territoire de GRAND LAC.**

Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

Un document annexé à l'offre du soumissionnaire.

Un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de
paiement (sous-traitant présenté après attribution de l'accord-cadre).

Un acte spécial modificatif : il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du
.....

Identification du soumissionnaire ou du titulaire

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la
prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale),

adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

.....
.....
.....

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

.....
.....
.....

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

.....
.....
.....

Identification du sous-traitant :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

.....
.....
.....

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

.....
.....
.....

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : (Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne) :

.....
.....
.....

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du Code de la commande publique)?

OUI NON

Nature des prestations sous-traitées :

Nature des prestations sous-traitées :

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

- Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;
- Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Prix des prestations sous-traitées :

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée infra, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT (€) :
- Montant TTC (€) :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du Code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire)
- Montant hors TVA (€) :

Modalités de variation des prix :
.....

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir **droit au paiement direct** (article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du Code de la commande publique) :

OUI NON

Condition de paiement :

Références bancaires :
(Joindre un IBAN.)

IBAN :

BIC :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : OUI NON

Capacités du sous-traitant :

Nota : ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2.)

Récapitulatif des informations et renseignements ou des pièces demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

Toutes les pièces précisées aux articles R.2193-1 et R.2193-3 du code de la commande publique

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :
.....

- Renseignements nécessaires pour y accéder :
.....

Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure :

Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique ().**

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner, cocher la case suivante :

()Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du Code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.*

*(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.*

Documents de preuve disponibles en ligne :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

.....

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

.....

Cession ou nantissement des créances résultant du marché public.

1ère hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du Code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2ème hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

Le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat

de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du Code de la commande publique, qui est joint au présent document ;

OU

L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.

A, le A le
.....

Le sous-traitant :

.....

Le soumissionnaire ou le titulaire :

.....

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer l'accord-cadre, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A, le

Le représentant de l'acheteur :

Notification de l'acte spécial au titulaire

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A, le